



Note d'information générale : OPCA

1. Eléments de cadrage

Avenant 62 portant désignation de l'OPCA de la branche sport non étendu par la Direction du travail.

Conséquences :

- les fonds de la formation professionnelle de la branche du sport sont gérés dans le champ interprofessionnel ("mutualisation" des fonds de l'ensemble des branches et secteurs d'activités n'ayant pas d'OPCA désignés)
- les structures employeurs de la branche du sport doivent cotiser auprès d'un OPCA dit interprofessionnel (OPCALIA ou AGEFOS-PME).

2. Modalités de la collecte des fonds de la formation professionnelle pour 2012

La complexité de la situation réside dans le fait que la collecte est segmentée en 2 :

- le plan de formation et la professionnalisation : auprès de l'un des OPCA de l'interprofessionnel
- le Congé Individuel de Formation (CIF) et l'aide au paritarisme : auprès d'UNIFORMATION (qui n'est pas l'OPCA de la branche sport mais qui a obtenu de la DGEFP l'agrément pour collecter le CIF et l'aide au paritarisme)

3. Confusion de l'information

- la gestion dans le champ interprofessionnel et le choix d'un OPCA afférent :
 - il n'est plus possible de cotiser auprès d'UNIFORMATION pour le plan de formation et la professionnalisation.
Or, certaines structures employeurs ont des habitudes de longue date avec cet OPCA.
 - il est nécessaire de choisir entre AGEFOS-PME et OPCALIA.
Or, le principe de la gestion interprofessionnelle des fonds de la formation professionnelle est la mise en commun des fonds de l'ensemble des secteurs.
 - intérêt pour le mouvement sportif de sécuriser au maximum ses fonds en les fléchant vers un même OPCA.
 - choix du CoSMoS de signer une convention d'engagement professionnelle avec AGEFOS-PME pour flécher les fonds et s'assurer d'une part d'une mutualisation des fonds plus conséquente des fonds et d'autre part d'exploiter ces derniers au profit des structures du secteur sportif.

- Une situation peu lisible pour les structures :
 - UNIFORMATION a envoyé un appel à versement sur l'ensemble des fonds de la formation professionnelle alors qu'il n'est habilité à collecter que le CIF et l'aide au paritarisme.
 - le CNEA a relayé cette mauvaise information.

4. Nécessaire information

- le CoSMoS a développé un certain nombre de documents pour informer ses adhérents.
- le CNOSF et les fédérations relaient ces informations pour clarifier et s'assurer la collecte de fonds suffisants pour être en mesure de financer au mieux les formations pour 2012.